

Histoire du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Bassin de l'Anguillon

Les eaux, sources de vie et de production d'énergie ont toujours été au centre des organisations humaines et des conflits d'intérêts. Celles recueillies dans la cuvette formée par le piémont nord des Alpilles, le revers est de la petite Crau et à l'ouest l'épaulement discret des costières ne font pas exception.

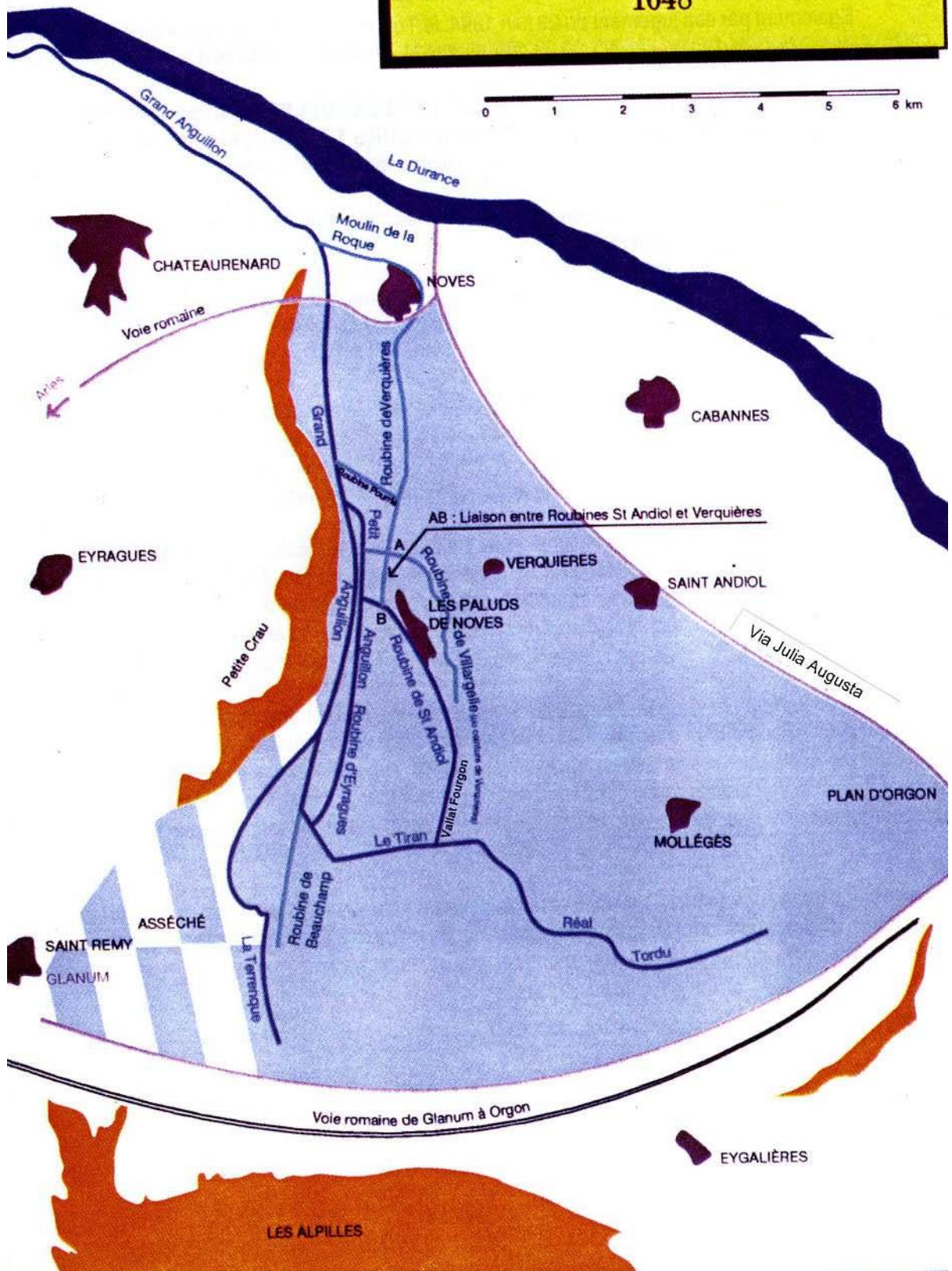
Dès l'époque romaine, ces eaux de ruissellements et de résurgence d'écaille de la nappe phréatique, les Laurons sont ingénieusement dirigées vers la meunerie de Barbegal et la cité d'Arles. L'empire disparu, de rares documents mentionnent des aménagements aux abords des villages bordant le marais pour la mise en culture de quelques arpents de terre et la conduite des eaux vers des moulins à farine. Mais, c'est au XIV^{ème} siècle, au moment où se développe, sous l'impulsion de l'église, une grande politique de renouveau social et économique et qu'Avignon brille de tous les feux de la chrétienté, que ces marais praticables redeviennent objet de richesse et de convoitise. Juridiquement, ils appartiennent à la communauté de Saint-Rémy. Après quelques péripéties, un acte de partage est signé entre les communes riveraines : pour Noves, c'est le 16 juin 1328.

Dès lors, les communautés mais aussi les abbayes vont assainir aux fins de culture et d'élevage et rassembler les eaux pour l'énergie des moulins. Les conflits sont nombreux, violences, procès, les évêques, suzerains de Noves excellant dans ce registre. Pour les novais, l'assainissement est synonyme d'afflux rapides des eaux qui, auparavant, stagnaient en amont, c'est aussi la nécessité pour éviter le submergement des parties basses de la ville, d'agrandir l'échappatoire, en compensation les maîtres d'ouvrage leur accorde des privilèges de pêche et d'exemption de taxes.

Au sortie de la Renaissance, l'insécurité qu'engendrent les guerres de religions anéantit en bonne partie les aménagements antérieurs. C'est au XVII^{ème} siècle que « labourages et pâturages » de Sully et du « bon roi Henry » assortis d'exonérations fiscales subséquentes incitent de grands bourgeois et des nobles à repartir à la conquête de ces terres. La commune de Noves vend ainsi en 1635 quelques 350 hectares de Paluds aux dessiccateurs associés : le seigneur de Croze, le seigneur de Beauchamp et les associés de Saint-Montans et d'Arnoux qui esquissent les premiers, une politique de bassin en tentant de gérer en aval les eaux d'assainissement de l'amont. Des roubines sont créées et grand et petit Anguillon agrandis. Lorsque le soleil se couche à Versailles, le 1^{er} septembre 1715, les caisses de l'Etat sont vides et les disettes de retour. Pour plus d'un siècle, l'Etat sera incapable de porter de grands projets. Cela se traduit pour nos marais par la création d'associations d'intérêts communs de propriétaires, qui n'agissent que localement sans plan d'ensemble, les associations des vidanges de Villargelle, l'association des Paluds et des Glacières de Saint-Rémy marquent cette période aux chicanes fréquentes.

CARTE DU BASSIN DE L'ANGUILLON 1648

0 1 2 3 4 5 6 km



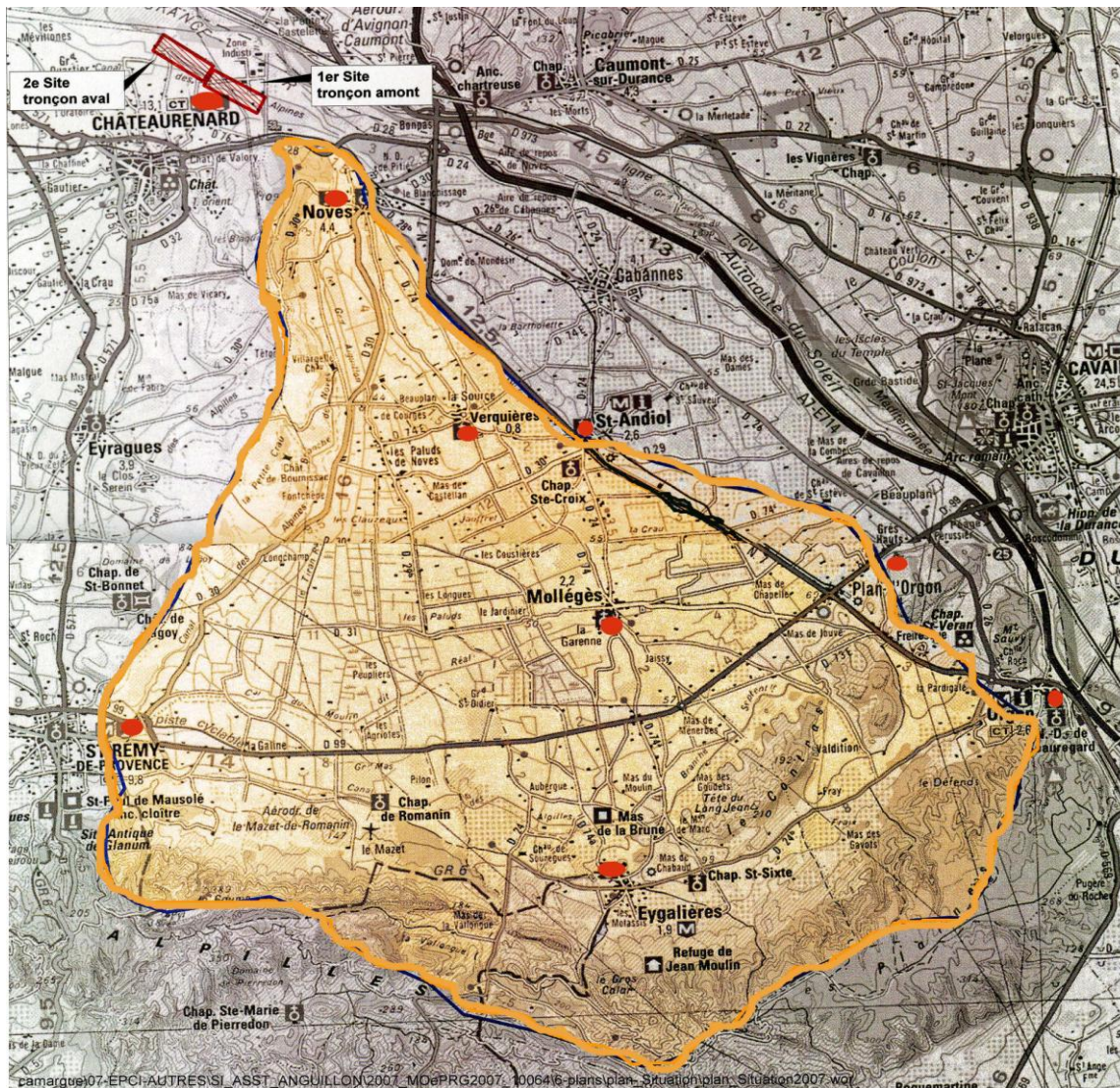
En 1823, une autre association dite générale regroupant Noves et Saint-Rémy s'occupe de l'entretien des trois canaux majeurs du bassin qui évacuent les eaux vers le nord via la Durance : le petit et le grand Anguillon, et la roubine de Saint-Andiol qui traverse les Paluds-de-Noves. Ce n'est pas suffisant, les propriétaires toujours en bute aux crues demandent la mise en place d'un syndicat unique.

Cela va lentement se concrétiser, car au Second Empire, l'Etat s'est doté d'une législation nouvelle. La crise économique gérée par la politique des ateliers nationaux, métamorphose les villes avec le Baron Haussmann, des projets ambitieux comme la plantation des marais littoraux des Landes, l'endiguement des grands fleuves, la conquête de terres nouvelles grâce au défrichage, l'assainissement et l'irrigation vivifient l'économie. Chez nous, des digues pour contenir la tumultueuse Durance sont bâties aux points critiques, et partie de ses eaux conduite par des canaux dans les terroirs environnants jadis arides. Les graines, le blé, la garance, mais aussi les cultures maraichères font dire qu'ici l'eau est d'or et que tout n'est qu'un vaste jardin.

En 1860, le Préfet demande aux ingénieurs des Ponts et Chaussées de procéder à une enquête sur les communes de Saint-Rémy, Eygalières, Mollégès, Saint-Andiol et Noves, pour connaître la faisabilité d'un syndicat unique. Le décret du 22 juin 1863 permet alors la création de l'Association pour le Dessèchement des Marais de l'Anguillon, prenant en charge 24 canaux répartis sur les communes nommées. Ici encore les eaux mieux drainées trouvent en aval l'étranglement d'un Anguillon resté inchangé et encombré de barrages de mouliniers, les crues sont encore fréquentes et le siècle s'achève dans l'insatisfaction générale. Un ingénieur du génie civil à la retraite à l'orée du XXème siècle, Monsieur Antonin Rousset, y consacre un opuscule où il démontre que la solution réside dans une vraie politique de bassin impliquant les 9 communes propriétaires.

Si la solution fait maintenant l'unanimité, reste à la concrétiser et rien ne sera plus difficile. Réunir des moyens financiers que seul l'Etat peut apporter et surtout convaincre 9 communes. Si certaines n'y trouvent que des avantages, d'autres estiment qu'elles n'y ont rien à gagner : Eygalières au piémont des Alpilles bien au sec, mais qui ne peut retenir les ruissellements de ses collines, Noves où convergent toutes les eaux et qui estime que sa situation qui cumule tous les désagréments mérite dédommagements, d'ailleurs ne bénéficie-t-elle pas déjà de privilèges d'ancien régime qu'on lui conteste mais qu'elle entend bien défendre.

Les 2 guerres de la première moitié du XXème siècle suspendent les initiatives. 1945 laisse une Europe exsangue où la famine réapparaît. Une vaste politique nationale d'encouragements à l'agriculture est lancée, elle se traduit par une incitation au remembrement. De vastes espaces mal assainis sur les communes de Mollégès et Saint-Rémy sont remembrés et leur mise en valeur ont pour conséquences l'afflux massif et rapide vers l'Anguillon d'eaux qui auparavant stagnaient, ceci conjugué à des pluies d'automne diluviennes font de l'année 1960, une année charnière, l'insupportable est atteint. Le Préfet à la demande des élus et des propriétaires demande un nouveau rapport très complet aux services de la D.D.A. et enfin, l'arrêté du 17 novembre 1964 crée le Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Bassin de l'Anguillon qui traite le problème dans sa globalité. Les 9 communes dont certaines ont adhéré du bout des lèvres se partagent le périmètre. Un re-profilage du grand Anguillon augmentera sa capacité d'évacuation et dans chaque commune des ASA (Associations Syndicales d'Assainissement) auront en charge l'entretien du réseau secondaire.



Aujourd'hui le bassin versant de l'Anguillon gère 11 000 hectares répartis sur 9 communes, 23 kilomètres de grand Anguillon et 5 kilomètres de petit Anguillon. Les cotisations, à 3 niveaux pour une moyenne de 10 euros l'hectare. Tout propriétaire y est assujéti, une habitation pour un demi-hectare, par exemple.

Syndicat intercommunal, avec un président élu, Claude Bruguier, un vice-président, Louis-Pierre Fabre, et 2 élus délégués par commune, une secrétaire rémunérée et une comptabilité sous la responsabilité du Trésor Public, les décisions vitales sont prises à l'unanimité. Pour chaque intervention ou décision du schéma directeur du bassin achevé en 2005, conclusion d'une très complète étude hydraulique, est observée. Le dossier instruit par un bureau d'étude spécialisé est ensuite soumis à la validation des services de l'Etat. Les aides publiques pour les travaux atteignent 60% (20% du Conseil Régional et 40% du Conseil Général). Le syndicat assume les 40% restants.

Actuellement, la population et les activités du bassin sont différents d'il y a 40 ans, mais l'exigence d'assainir pour la sécurité et l'utilisation des cols demeure pour ces terres basses, comme demeure la nécessité d'arroser et de trouver des exutoires aux rejets liquides des zones urbanisées de plus en plus nombreuses, le tout assorti des incontournables contraintes

environnementales qui visent à préserver dans le bassin les espaces boisés, la faune, la flore et améliorer la qualité des eaux.

Les informations proviennent de l'ouvrage « Histoire du Bassin de l'Anguillon » de Norbert Sylvestre aux éditions Mataix M et J.

